L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 19 FEVRIER 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 19 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à l'entrepôt No 22 rue d'Orléans—marchandises de nouveautés.

Par G. de Feriet & Co., dans la salle des dames de l'Hôtel St. Louis—meubles de salon, chambres coucher, etc., etc.

Par E. Regar & Co., dans leurs salles d'encan—Bottes, souliers fins, brodequins.

Par Vincent & Co. — Marchandises sèches étrangères et du pays.

Par Francis Fernandick, au coin des rues Conti et Passage de la Bourse—meubles, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres—linge, lingerie, chapeaux et casquettes.

Par D. E. Morphy, à l'entrepôt de l'Union, encoignure Notre Dame et Tchoupitoulas—graisse en cans.

ATTENTION !

Graisse. Graisse.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Jeudi, 19 février 1874.

OPÉRA.—A midi, La Dame aux Camélias; le soir, Roland à Roncevaux.

ACADÉMIE.—La Petite Amy Robsart et the Heathen Chinee.

SALLE ODD FELLOWS.—Les Frères Davenport.

Economies Administratives à défaut de réduction de la dette.

Plus nous étudions la situation financière de notre municipalité, plus nous voyons que les autorités de ville sont au-dessous de leur mission. En outre, rien n'annonce qu'elles aient jamais eu la sérieuse intention de nous donner une administration réparatrice; et en cela elles n'ont aucune excuse, car l'Etat leur a donné le premier l'exemple des réformes.—Certes l'Etat eut pu faire davantage, et si la Législature eut mieux accueilli les réformes proposées par l'auditeur M. Clinton, la réduction des taxes eut dépassé 1 pour 0/0, réduction qui aurait en son prix, car c'est été d'un seul coup une rafle de la moitié du fardeau. Mais telle qu'elle est, la réduction arrive au tiers de la taxe totale, et pour que cette amélioration se fit sentir dans le budget des charges municipales, il faudrait que la taxe de ville fut réduite de 1 pour 0/0 au moins, puisqu'elle atteint maintenant au chiffre de 3 pour 0/0, et qu'elle ne suffit pas.

Or, à combien s'élève le soulagement financier proposé par le Conseil de ville et recommandé par l'Exécutif à la Législature ? à la moitié de 1 pour 0/0—à la moitié de 1 pour 0/0 sur 3 pour 0/0 au moins.—Ainsi, la ville continuerait à payer pour son propre compte 250 cents par $100 et 145 cents par $100 pour l'Etat, en tout 390 cents ou 4 pour cent sur la totalité de son capital pris sous toutes les formes, excepté sous la forme de bons, car remarquons le bien, il n'y a d'épargné ici que les Bond-holders, c'est-à-dire les détenteurs de bons et les agioteurs dont les opérations impures ont plongé la cité dans toutes les horreurs de la banqueroute.

Le bon de ville, représentant le capitaliste oisif, simple spectateur du travail d'autrui, auquel il ne participe que par l'usure en faisant payer son concours deux ou trois fois plus qu'il ne vaut, le bon de ville est protégé contre la propriété foncière qui représente au contraire les droits les plus légitimes, les plus respectés en tout temps et quasi le principe le plus social et le plus conservateur de tous. Dans les vieux pays d'Europe, qui en savent bien autant que nous en fait de justice et d'économie politique, les propriétés foncières ont un droit sacré auquel on n'ose pas même toucher dans les grandes calamités nationales. La France a payé cinq milliards de francs en deux années sans avoir augmenté d'un cent l'impôt foncier auquel l'Empire n'avait touché lui-même que pour le réduire. L'Empire au contraire avait réduit les rentes de 5 pour 0/0 à 3 1/2, et avait fait prédominer cette idée, qui sera à jamais vraie, que la légitimité du capital doit céder à la légitimité du sol et qu'un bien foncier doit être respecté avant tout autre bien. C'est avec de pareils principes que l'Empire avait fait de la France la plus riche nation du monde, et c'est avec des principes contraires que les Radicaux ont fait de la Louisiane l'Etat le plus pauvre de l'Amérique du Nord, et qu'on fait actuellement de la Nouvelle-Orléans la ville la plus misérable de toutes. C'est avec des principes contraires que la Nouvelle-Orléans a été mise en banqueroute, et cela se conçoit bien puisqu'il lui faut payer ce qu'elle n'a reçu ni en argent, ni en travaux, ni en améliorations, ni en aucune valeur quelconque.

Y a-t-il jamais eu un cas de banqueroute plus forcé d'abord et plus légitime ensuite ? Non jamais, et si la loi favorise tant de banqueroutiers d'une honnêteté douteuse, pour ne rien dire de plus, quelle faveur ne devrait-elle pas accorder à la Nouvelle-Orléans qui, depuis onze ans, ne s'appartient plus à elle-même; qui, depuis onze ans, est gouvernée par des corps municipaux étrangers, dont pas un seul n'a pu se flatter d'avoir reçu les suffrages libres des citoyens; pas même le Conseil de Ville actuel, car ce Conseil est le résultat d'un compromis entre deux ou trois partis dont le principal, le parti démocrate, s'est vu obligé d'accepter une alliance fâcheuse pour s'assurer la protection de la police électorale contre les bourreurs de bottes et les escamoteurs de bulletins.

On a donc fait des finances de notre ville ce qu'on a voulu sans consultation avec ses représentants puisqu'elle n'en avait pas, sans le consentement de ses contribuables qui n'ont pas été interrogés, et, sans égard pour ses ressources que la guerre avait réduites de plus de moitié. Le résultat final du gouvernement administraire dans la gestion de nos affaires municipales est une addition de quinze millions à notre ancienne dette, sans qu'on puisse savoir où ces quinze millions ont passé. Y eut-il jamais, nous le demandons de nouveau, un cas de banqueroute plus légitime, au moins pour ces quinze millions ?

Eh bien, à part deux ou trois de ses membres, nous assure-t-on, le Conseil de ville a mis de côté ces considérations de raison et de justice et sans éprouver un sentiment de pitié, de charité même à défaut d'autres, il a refusé les offres de la Législature, qui était parfaitement disposée à faire pour la ville ce qu'elle avait fait pour l'Etat en réduisant le capital de sa dette à ce qu'il vaut réellement sur le marché, ni plus ni moins. Qui se serait attendu à cela ? Qui aurait cru que des hommes venant l'un du parti démocrate, l'autre du parti réformiste, un troisième du parti libéral, seraient moins empressés que les Radicaux d'aujourd'hui à porter remède aux maux de la situation et à soulager un peuple honnête des charges que les infamies de plusieurs régimes ont accumulées sur lui depuis nommé d'années ?

Est-ce là ce que ces hommes avaient promis quand ils étaient candidats ? Est-ce là leur réponse à ces cris de réforme qui retentissaient dans tous les clubs, dans les assemblées préparatoires, dans tous les coins de la ville, car les femmes elles-mêmes qui ne votent pas, faisaient chorus avec les patriotes et encourageaient de leurs excitations les nombreuses phalanges des Libéraux, des Démocrates et des Réformistes.

Mais puisqu'ils n'osent pas toucher aux droits sacrés des agioteurs, font-ils au moins sous le rapport administratif tout ce qu'ils pourraient faire ? Ont-ils demandé à la Législature tout ce qu'ils devaient lui demander, afin de réaliser des économies qui suppléeraient à la grande mesure du bill de conversion dont l'échec est dû à leur mauvais vouloir ? Non, ils n'ont rien fait, rien demandé, car nous comptons pour rien, à peu près, plusieurs petites réformes proposées par eux et qui pourront procurer une diminution de 1/2 de 1 pour cent dans l'assiette des taxes municipales. Kellogg dit 5/8.—5/8 soit, si l'on veut. Croit-on que cela mettra les contribuables en état de payer leurs taxes de 1874 et les quatre millions qu'ils doivent sur les taxes antérieures ? Evidemment non. Les contribuables n'en seront guères plus avancés et ils devront, comme par le passé, attendre aux poursuites, aux saisies et aux ventes forcées, c'est-à-dire à la ruine, car toute vente forcée en ce moment, est une spoliation totale. Il n'y a pas de vente possible quand les revenus sont absorbés entièrement par les exactions de la fiscalité.

Il faut donc autre chose pour procurer à la masse des contribuables le soulagement qui leur est si justement dû et dont ils éprouvent un si grand besoin. Nous trouvons, quant à nous, que cela est possible, facile même, si l'on veut profiter des bonnes dispositions de la Législature actuelle.

Pourquoi ne pas lui demander la résiliation du contrat frauduleux qui lie la ville à la compagnie du canal pour le desséchement des marais et pour la construction de la digue sur les bords du lac ? Nous avons démontré cent fois l'inutilité de ces travaux qui coûtent des sommes immenses entièrement perdues, et il a été prouvé cent fois qu'ils auraient pu être exécutés à 50 0/0 de moins, à supposer qu'ils fussent nécessaires. Le Conseil de ville, prédécesseur du Conseil actuel, reconnaissant tout cela et s'il eut pu ciuder la loi, il n'y eut mis aucune hésitation. Le fait est qu'il ne cède que devant les sommations de la Compagnie. La Législature a changé depuis et défera tant qu'on voudra l'œuvre de sa devancière. Il en résulterait une économie de $500,000 par an.

Pourquoi ne pas lui demander la suppression de la taxe du Parc, suppression qui nous épargnerait annuellement $150,000 ?

Pourquoi ne pas lui demander la consolidation des bureaux d'assessement, grande réforme que demandait le colonel Carter dans sa tentative de révolution contre Warmoth ?

Pourquoi ne pas consolider aussi la collection des taxes d'Etat et des taxes de ville pour la paroisse d'Orléans, suggérée par le même réformateur radical ?

Ces deux réformes épargneraient à la ville et à l'Etat $400,000 de dépenses par an. Pourquoi ne pas affermer le revenu des wharfs ou quais, ce qui donnerait à la ville un revenu net de $200,000 sans frais de réparation ou d'entretien pour les dédébarcadères ? Ces frais aujourd'hui prennent tout le revenu du port, et absorbent en outre tout le montant, provenant de temps à autre, de la vente des batteries.

Pourquoi ne pas supprimer la place d'administrateur du commerce et la place d'administrateur de la police, puisqu'il n'y a absolument rien à faire dans ces deux départements ? Autre économie de $60,000 au moins.

Pourquoi ne pas ordonner la mise en pratique du Conseil donné par la Chambre de commerce sur les assessements ? Pourquoi ne pas réduire les estimations aux prix du marché ? Qui osera s'élever contre cette réforme de justice ?

Le Conseil de ville est-il assez dévoué aux détenteurs de bons frauduleux et aux agioteurs, pour vouloir leur sacrifier les propriétés de 20,000 contribuables honnêtes, qui ont donné déjà plus qu'ils n'avaient et contre lesquels on ne peut plus sévir sans les réduire à la mendicité.—Encore un assessement pareil à celui de l'année dernière et le droit de propriété est détruit à la Nlle-Orléans.

On voit par ce que nous venons de dire qu'il serait facile d'opérer une économie de plus d'un million sans compter celle qui a été recommandée par Kellogg à la législature. Ainsi, sans toucher même aux biens des agioteurs, sans toucher aux budgets de la police et des Ecoles publiques, on pourrait réduire de moitié la taxe de ville ce qui redonnerait aux propriétés foncières une valeur plus en rapport avec les estimations outrageantes des assesseurs.

Une lettre du gouverneur McEnery.

Le gouverneur McEnery vient d'adresser, de Washington, au sénateur B. F. Jonas une lettre fort encourageante. Il y explique pourquoi le Congrès n'a pas encore résolu la question de la Louisiane. Les lenteurs officielles ne sont pas dues à l'indifférence mais aux affaires urgentes qui sollicitent l'attention des Chambres. Tout le monde est maintenant édifié, tout le monde admet que le gouvernement de Kellogg est un gouvernement usurpateur, et le jour est prochain où le droit et la justice triompheront de l'iniquité.

Le sénateur Morton qui reçoit ses renseignements de Kellogg, a maintes fois déclaré au Sénat que le gouvernement de ce dernier n'était repoussé que par une fraction insignifiante de la population et que les négociants et les hommes d'affaires n'en désirent pas le renversement. Les républicains louisianais présents à Washington ont prétendu, de leur côté, que la Chambre de Commerce de la Nlle-Orléans ne voulait pas que l'on touchât au gouvernement de Kellogg. Il a fallu des témoignages irrécusables pour prouver la fausseté de ces allégations.

M. Carpenter assure que son bill ordonnant une nouvelle élection sera voté par le Sénat et ensuite par la Chambre.

La lettre du gouverneur McEnery renferme bien d'autres détails que nous jugeons inutile de reproduire, mais qui nous font espérer que notre cause n'est pas encore perdue, et qu'il y aura très probablement au Congrès une majorité pour affranchir la Louisiane du joug odieux qui lui a été imposé par la fraude et la violence.

HOPITAL DE CHARITÉ.—Nous avons reçu de M. J. D. Lichtenberger, secrétaire, le rapport du bureau des administrateurs de cet établissement. Ce rapport, qui est complet, mérite une attention particulière. Nous en rendrons compte dans un de nos prochains numéros.

BILLETS GAGNANTS.—On verra par des attestations insérées dans nos colonnes d'annonces que M. Herman Kurth, rue Urquhart 48, a gagné au grand tirage de la loterie de la Louisiane du 14 février, le huitième du No 7058 qui a eu le prix capital de $20,000 et que MM. Jos. K. Heap, d'Alger La., A. Alix, Ste-Anne 280 et A. Baltrame, rue Frenilles 280, ont gagné chacun un huitième du No 7071 qui a eu le prix de $5,000. Le premier billet avait été vendu au bureau de Fernandez & Villa, au coin des rues Royale et Douane, et le second au bureau de C. H. Dour, au coin des rues Dauphine et St-Louis.

Pseudo-Législature.

SÉANCE DE MERCREDI, 18 FÉVRIER.

SÉNAT. — La séance ouvre à midi, sous la présidence de C. C. Antoine. Trente-sept membres répondent à l'appel nominal.

Un carnaval semble avoir fatigué beaucoup tous les pseudo-sénateurs, car, des comités déclarent qu'ils qu'ils pas de rapports à faire, et la séance est complètement nulle, sauf quelques bills déjà annoncés, qui sont référés, et le bill abolissant les marchés particuliers qui est présenté pour une troisième étude.

Le Sénat s'ajourne à midi, ce matin.

CHAMBRE—83 membres sont présents.

Young, de Concordia, demande la reconsidération de la résolution présentée par Deweese, de la Rivière-Rouge, et relative à un supplément de salaire pour les officiers de la Chambre. Il dit qu'il est absurde de laisser les membres en dehors de cette faveur et il demande qu'ils soient appelés à y participer. La motion prévaut par 81 contre 7. L'addition est de 50 p. 0/0.

L'amendement est déposé.

Young demande qu'il soit référé au comité des dépenses contingentes et la Chambre y consent.

Monde fait adopter par 80 contre 8 le bill sur la police métropolitaine. Ce bill institue un agent fiscal et autorise le bureau à faire des emprunts dans les paroisses d'Orléans, Jefferson et St-Bernard.

Benham demande l'heure où la Chambre sera disposée à entendre le gouverneur Patton au sujet de l'exposition centennale. La Chambre décide qu'il sera entendu à 3 heures.

Après le discours, la Chambre s'ajourne.

☞ "La joie est voisine de la tristesse et la vie voisine de la mort." Nous avons oublié qui a écrit cela, mais c'est malheureusement une vérité dont la mort de M. A. W. Merriam est une nouvelle preuve. M. Merriam, très connu en cette ville par son esprit d'initiative en toute chose, avait pris une part considérable à l'organisation de la grande mascarade qui s'émerveille les étrangers le jour du Mardi-Gras. Sous l'influence de son imagination féconde, les membres les plus gais de notre population s'étaient formés en escouades, travesties d'une manière brillante, et avaient paradé dans nos rues, pour le plus grand plaisir de nos habitants. Toute la fête du jour avait parfaitement réussi dans l'ensemble comme dans les détails, et rien n'avait manqué à l'éclat de la procession du Rex. Le bal aussi, à la Salle de l'Exposition, rue St-Charles, avait été ravissant d'entrain, d'ordre et de magnificence.

M. Merriam après avoir escorté la grande procession et assisté à la fête de nuit, avait regagné son domicile vers les 4 heures du matin et s'était mis au lit, sans aucune apparence de maladie ou de fatigue. Mais après quelques heures de repos, il se réveilla en éprouvant une grande difficulté de respiration. On s'empressa autour de lui et, sans délai, un médecin fut appelé; mais avant son arrivée M. Merriam avait rendu le dernier soupir. On pense qu'il est mort d'une attaque d'apoplexie.

Cette mort prive notre communauté d'un de ses plus entreprenants citoyens. Nous pouvons dire aussi qu'on le comptait parmi les meilleurs et les plus utiles. Il avait beaucoup fait pour la fondation de la Société des Fair Grounds et pour l'Association de charité des pompiers dont il était membre. Les uns disent qu'il était né en 1826 dans l'Etat de Massachusetts, les autres disent dans l'Etat de New-York. Le lieu n'y fait rien et ne pourrait amoindrir la perte causée par cette mort foudroyante. Les funérailles de M. Merriam auront lieu aujourd'hui et seront, sans doute, l'occasion d'une grande démonstration publique.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Aujourd'hui, jeudi, Matinée : *La Dame aux Camélias*, drame en cinq actes.

Ce soir, à sept heures, pour le bénéfice de Mlle Léonia Carini, PREMIÈRE représentation de *Roland à Roncevaux*, avec M. Gueymard dans le rôle de *Roland* qu'il a créé au Grand Opéra de Paris. Mlle Carini tiendra le rôle de *Salda*, et dans l'intervalle du 3me au 4me acte, elle chantera en italien la charmante cavatine de *Fiorina*, du maestro Pedrotti.

Les autres artistes que l'on entendra dans *Roland* sont MM. Lourde, Mayan, Peltinger, De Quercy, Mmes Furzch-Madier, Thiébaut, Etiennette Moisset.

Samedi, 21, Matinée à midi.

Les étrangers visitant la ville pendant le Carnaval feront bien de s'arrêter au No 107, rue du Canal, pour examiner la nouvelle Machine à Coudre de Grover & Baker, pour famille, la plus complète qu'il y ait au monde.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

GRAND MASS-MEETING DU PEUPLE

A la Salle de l'Exposition.

DISCOURS DU JUGE T. C. MANNING ET DE L'HONORABLE H. M. SPOFFORD.

Pour démentir les bruits calomnieux publiés par Kellogg et par ses partisans, à l'effet de prouver que le peuple de la Louisiane a renoncé à résister au gouvernement usurpateur, et qu'il a pris son parti d'accepter ce qu'il ne pouvait renverser, plusieurs milliers de citoyens se sont réunis hier soir dans la vaste salle de l'Exposition, conformément à un appel du comité de soixante-dix.

L'assemblée, composée en grande partie de négociants et d'hommes bien connus était une des plus imposantes que nous ayons vues à la Nouvelle-Orléans. Il n'y avait pas d'exagération dans les sentiments; et l'enthousiasme n'excluait pas le décorum et la dignité. Une joyeuse fanfare placée sur le balcon jouait des airs nationaux, et à sept heures pl demie la foule emplissait déjà la salle.

Le sénateur Booth appelle l'assemblée à l'ordre et propose comme président, M. O. D. Ogden; MM. E. J. Ellis, Chas. G. Ogden, A. Isnard et Jos. Jones sont appelés à remplir les fonctions de secrétaires.

Les citoyens dont les noms suivent sont élus à l'unanimité, comme vice-présidents :

Wm. S. Pike,	Thos. A. Adams,
Chas. J. Leeds,	Jules Tuyes,
J. C. Sinnott,	J. H. Groves,
R. Chastey,	J. H. Morgan,
T. Capdeville,	J. Machado,
J. Sambola,	J. Bernard,
S. H. Kennedy,	E. C. Felmour,
V. Prados,	A. B. Grieson,
J. E. Livaudais,	J. Stafford,
Wm. Fagan,	John Brousse,
J. N. Augustin,	J. B. Vonnes,
D. C. Johnston,	A. G. Phelps,
Paulin Quiel,	G. T. Beauregard,
Adolphe Duprée,	V. Vonnes,
W. J. Vincent,	Albert Roman,
F. H. Southmayd	Leon Queyrouze,
A. Tertrou,	James Grant,
M. Herman,	W. C. Black,
R. S. Morse,	S. K. Russ,
Aug. Rohn,	F. Kiernan,
Oscar Valeton,	W. R. Spencer,
J. N. Atkinson,	Juge Ferrar,
Lord R. Coleman,	Juge Overton,
J. F. Aycock,	V. O. Pugh,
Eug. May,	T. C. W. Ellis,
Jos. Burke,	Peter Keyser,
Harmon Doane,	Allain Kinsis,
A. Chiapella,	Dr. W. Ball,
R. F. Jonas,	Saul Chopin,
Ed. Burke,	G. B. Finlay,
R. D. B. Ilton,	Gabl. De Feriet,
A. W. Hyatt,	L. O. Landry,
W. H. Hunter,	Jos. Jacob,
Dr. J. McDowley,	Chas. Kinnell,
Durand Da Ponta,	J. C. Gordon,
J. E. Fumey,	Dr. Ribot,
A. Landry,	J. G. Monroe,
Maurice Grivot,	J. J. Lowe,
Juge A. A. Campbell,	S. H. Abby,
Michel Mellieur,	Wm. A. Forest,
J. B. Henderson,	J. Sancho,
Dr. O. Isnard,	W. Raymond,
J. M. Zeigler,	Jesse K. Bell,
C. H. Allen,	J. Spofford,
W. F. Ogden,	G. A. Lanthard,
J. D. Hill,	Richard Flower,
Arch. Mitchell,	F. J. Voss,
Jos. Curtman,	C. Claiss,
W. C. Raymond,	J. W. Stone,
G. Fernandez,	F. Bannis et
H. F. Leslie,	Jules Adige,
H. O. Seixas,	F. A. Fier,
J. Le Monnier,	Dr. Clark,
Chs. Roman,	John Brousse,
E. H. McCaleb,	Wm. Swan,
Nicholas Burke,	John J. Jastremski,
John Brewster,	A. J. Morgan,
Dr. C. F. Seaman,	Michael Kraus,
Ed. Sweeney,	Nicholas D. Coleman,
T. W. Collens,	Col. E. W. Wagner,
P. Malochée,	M. J. Thos. Lewis,
C. J. Mellon,	Judge J. N. Ice,
Geo. A. Janford,	J. Ad. Roxlin,
Capt. Jessie K. Bell,	Jno a Peel,
W. B. Brockett,	R. R. Forman,
E. B. Wheeock,	E. D. White.
F. B. Augelovich,	

A. S. Hetus.

M. Ogden prend sa place sur la plateforme et remercie l'assemblée de l'honneur qui lui est fait.

Il dit que le but du meeting est de démontrer les calomnies que l'on a fait circuler au Nord et à Washington, pour donner à entendre que le peuple de la Louisiane a reconnu tacitement le gouvernement usurpateur de Kellogg.

Le juge Manning est le premier orateur. Il dit qu'il représente les sentiments des habitants de la paroisse Rapides, qui, comme lui, sont opposés au gouvernement frauduleux de M. Kellogg et ne le reconnaîtront jamais, parce qu'il n'est maintenu que par les baïonnettes fédérales.

Il croit qu'à la fin, le Congrès national commence à voir la situation de la Louisiane sous son véritable jour, et le but de la réunion de ce soir est de proclamer que le peuple de la Louisiane est toujours aussi zélé et toujours aussi disposé qu'il y a un an à résister au despotisme qui lui est imposé; qu'il n'a pas perdu le sentiment de sa propre dignité et que ses libertés et ses franchises lui sont toujours aussi chères que jamais.

Il dit qu'il a confiance dans l'esprit de justice du peuple américain et qu'il croit fermement que nos torts seront redressés; quand le Congrès s'aperçoira des fraudes monstrueuses et des violences qui ont été commises ici. La réaction est lente à se faire sentir, peut être, mais, du moment que l'impulsion est donnée les effets ne tarderont pas à se sentir.

Pour contribuer efficacement à l'œuvre de régénération qui a déjà été entreprise, il faut que nous restions purs, que nous ne nous compromettions plus par des alliances avec des hommes indignes.

Maintenons ayant tout nos principes; soyons fidèles à l'honneur comme l'ont été nos pères; et, dénoncs, à notre tour, le bon exemple à nos enfants.

Notre devise doit être : — l'honnêteté, est la meilleure de toutes les politiques !

Maintenant, dit l'orateur, un mot sur la question d'une nouvelle élection; car, si nous ne pouvons pas faire reconnaître le gouvernement de notre choix ; du moins, devons-nous espérer que l'on nous permettra de donner une seconde fois au peuple l'occasion d'exprimer librement sa volonté au scrutin.

Citoyens de la Nouvelle-Orléans, ne croyez pas que la population des campagnes reste oisive et indifférente, dans le cas d'une nouvelle élection. Cette population a trop souffert; comme vous, elle sent l'op bien, que le rétablissement d'un gouvernement honnête en Louisiane est sa seule chance de salut, et, elle ne reculera pas devant une question d'intérêt aussi vitale.

Nos champs, si fertiles, il y a quelques années, sont envahis par les herbes de l'abandon. Nous pavons des Ecoles publiques pour les saintes des nègres, tandis que nos enfants, à nous, restent sans éducation !

L'orateur parle alors de la question des races et pense qu'il faut, avant tout, être franc et ne pas cacher son jeu. La suprématie de la race blanche, à son avis, est indispensable en Louisiane pour la prospérité de l'Etat.

En réalité, dit-il, nous sommes plus attachés aux nègres que les aventuriers politiques qui les flattent; mais, nous savons aussi que nous leur sommes supérieurs par l'intelligence; et, tout en voulant bien les protéger, les aider à s'élever à notre niveau, nous ne consentirons jamais à ce qu'ils soient placés au-dessus de nous. Cela ne serait ni juste ni sensé, en bonne conscience, et l'on a pas lieu de nous accuser de détester les nègres, parce que nous nous opposons à ce qu'on en fasse nos maîtres politiques !

L'Etat de la Virginie a pris à ce sujet une position que j'approuve; et, cet Etat d'où viennent les initiatives les plus généreuses, a réussi à s'affranchir du régime radical, en abordant franchement la question de la suprématie blanche.

Qu'on nous comprenne :—Nous voulons bien que les enfants nègres aient des écoles, mais, nous voulons que les enfants blancs aient aussi leurs écoles à part, sans qu'il y ait de mélange possible ; et, avant tout, par-dessus tout, nous prétendons avoir le droit de gouverner notre propre Etat.

Le juge Manning termine son discours en faisant appel au patriotisme et au bon sens des Louisianais pour les rallier autour d'un même drapeau, et il demande la lecture des résolutions.

RÉSOLUTIONS.

—Nous, citoyens de la Nouvelle-Orléans, agissant en notre nom propre et en celui de la grande majorité du peuple de la Louisiane, déclarons formellement ce qui suit :

1° Qu'à une élection générale qui a eu lieu le 4 novembre 1872, un gouverneur, un lieutenant-gouverneur et les autres officiers d'Etat, les membres du Sénat et de la Chambre des Représentants ont été élus et auraient dû remplir les fonctions qui leur étaient dévolues et quelles ils avaient droit, d'après la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane.

2° Que l'installation de ces différents officiers publics eins, légalement, a été empêchée et les candidats de la minorité mis en possession des places qui leur appartenaient, en vertu d'un ordre donné à huis clos par le juge d'une cour de district des Etats Unis, sans cause aucune ; et d'un ordre forçant l'armée des Etats-Unis à prendre possession de la maison d'Etat, au milieu de la nuit et à main armée ; lorsqu'un second ordre du même juge, en pareille circonstance, détermina la légalité de membres de la Législature.

3° Qu'en rangeant ces ordres, le juge dont il est fait mention a dépassé la limite de la juridiction qui lui a été conférée par les cours des Etats-Unis; et que l'exécution de ces ordres par l'armée est un outrage fait au peuple de la Louisiane et un précédent dangereux qui menace les libertés de tous les Etats de l'Union américaine.

4° Que le succès de ces mesures illégales a été obtenu principalement à l'intervention de l'armée régulière des Etats Unis, qui a été employée pour les mettre en vigueur.

5° Que le gouvernement institué de la sorte par la fraude et par la violence n'est qu'un gouvernement usurpateur, n'ayant aucun titre sérieux, et qui a été toléré jusqu'à présent parce que la population de l'Etat espérait que justice lui serait enfin rendue par la nation.

6° Que nous avons fait appel au Président, à la Cour Suprême des Etats Unis, au Congrès, aux législatures de tous les Etats de l'Union, et, en dernier lieu directement au peuple américain ; afin que ses droits ne soient pas reconnus et que la violation faite à la Constitution continue à être soutenue, nous n'hésitons pas à nous reprocher d'avoir négligé aucun effort pour reconquérir nos libertés.

7° Que nous repoussons avec indignation et avec mépris le bruit calomnieux que nous avons accepté le gouvernement frauduleux qui prétend nous régir.

En conséquence il est

Résolu, que nous continuerons tous nos efforts pour obtenir la satisfaction que nous réclamons, et pour nous débarasser des ministres-fantômes despotique qui nous ont imposés actuellement, espérant qu'à la fin, ils seront couronnés de succès.

Résolu, que nous demandons maintenant au Congrès des Etats-Unis, comme nous l'avons déjà fait par le passé, qu'il reconnaisse le gouvernement légal qui a été élu le 4 novembre 1872, à la tête duquel se trouve le gouverneur McEnery, ou, si non, que le présent gouvernement usurpateur soit remplacé par un gouvernement militaire provisoire et qu'une nouvelle élection puisse soit accordée sous les auspices de l'administration fédérale.

Après l'adoption des résolutions, au milieu des applaudissements enthousiastes de l'Assemblée, M. Ogden présente M. H. M. Spofford.

L'orateur commence son discours en faisant un heureux parallèle entre le passé et le présent de la Louisiane.

Il attribue notre condition actuelle à des mesures de parti qui ont affligé notre Etat depuis la guerre et à trop de rapacité pour les places publiques.

M. Spofford déclare qu'il ne passera pas sur cette histoire étourrante de l'usurpation Kellogg ; mais, il désire constater que ce n'est ni les électeurs blancs de la Louisiane, ni les électeurs noirs, ni même le bureau de retours Bovee-Herron qui a établi le gouvernement de Kellogg *ipsofacto*, mais un juge d'une Cour inférieure des Etats-Unis, le juge Durell, pour l'appeler par son nom, soutenu par l'armée fédérale.

Le gouvernement des Etats-Unis dont le juge Durell n'est qu'un représentant inférieur, est donc seul responsable de l'usurpation de Kellogg et c'est à lui à nous rendre justice, puisque le tort et l'abus de pouvoir viennent de lui seul :

Rappelez-vous-le bien, concitoyens, dit l'orateur, il est inutile de chercher des bâbis ou de faire des périphrases ; l'intervention du gouvernement fédéral dans nos affaires locales est une usurpation flagrante et une violation manifeste de la Constitution !

Maintenant, ne parlons plus du passé et ne nous occupons plus actuellement que du présent. Citoyens de la Louisiane, je m'adresse à vous, au nom de vos représentants à Washington, pour vous demander si vous êtes vraiment disposés, comme on le dit, à renier à vos principes, à renoncer à vos opinions, pour vous courber sous cette usurpation fédérale que je viens de dénoncer, et pour accepter passivement le gouvernement de M. Kellogg qui vous est imposé par la violence ? (Cris de non ! non !)

C'est pour nous un point capital, que vous continuiez à protester et à demander justice. — Vos clameurs, croyez-le, ont été entendues dans toute l'Union américaine. — La nation s'est émue, et le Congrès, qui représente le pays, n'osera pas nous refuser la satisfaction que nous demandons, ou tout au moins, une réparation quelconque.

L'orateur expose ensuite toutes les fraudes du Bureau de retours Bovee, Herron et Co., et dit que ces fraudes n'ont pas de base solide et qu'il est facile de les réduire à néant.

Après quelques plaisanteries sur Durell Logsdrect et consort, il dit qu'il sait que le Congrès s'occupe activement de la question de la Louisiane.

Le sénat et l'relinghuysen, du New Jersey, un républicain, mais un républicain honnête, a pris cette question à cœur tranchée, en déclarant que le gouvernement qui régit actuellement notre Etat a été établi par la fraude et que son existence est tout au moins pour le gouvernement général qui autorise tacitement une pareille infamie.

Après le discours de M. H. M. Spofford, discours qui a été souvent interrompu par les applaudissements de la foule, M. E. J. Ellis lit une lettre du gouverneur McEnery, adressée au sénateur Jonas, que l'on trouvera dans une autre colonne du journal, et l'Assemblée s'ajourne.

Pinchback.

L'aspirant sénateur est positivement de retour à la Nouvelle-Orléans. Est-il venu pour le carnaval seulement, ou pour faire part de ses craintes à son complice Kellogg ?

Qu'on le demande en vain. Le fait est que Pinch se trouve de nouveau au milieu de nous, pour une raison ou une autre, et qu'il est toujours aussi souriant et pimpant.

Il faut pourtant qu'il y ait une autre cause majeure pour que ce mesnie de la race noire soit plus à Washington. Cette cause, nous l'apprendrons tôt ou tard et nous en ferons part à nos lecteurs.

Incendie.

Vers deux heures, hier matin, le feu s'est déclaré dans la maison basse inhabitée, située rue Tchoupitoulas, près Bordeaux; appartenant à M. L. Hunn. La bâtisse a été complètement détruite, ainsi que la maison voisine à un étage, occupée par M. William Schmidt et appartenant également à M. Hunn.

Les deux bâtisses étaient assurées pour $3,500 à la Compagnie Lafayette et les pertes le M. Schmidt sont couvertes par une assurance de $1,100 à la Compagnie Teutonia.

On a trouvé dans la rue, en face d'une des deux maisons une dame jeanne d'huile de pétrole, ce qui donne lieu de croire que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

La Machine à Coudre favorite des familles dans le Sud, celle de Grover & Baker, se vend à prix réduit, au No 107, rue du Canal.

Lettre intéressante.—Avis aux dames qui n'ont pas une bonne santé.

Harlemville, Columbia Co.,
New-York, 9 juillet 1873.

Au Dr. R. V. Pierce.

Cher docteur.—Je viens de recevoir votre lettre. J'ai l'intention, depuis plusieurs semaines, de vous écrire au sujet de l'amélioration de ma santé—amélioration dont chacun peut juger aujourd'hui. J'ai pris une bouteille de votre "Favorite prescription" et en ai obtenu les plus heureux résultats. Je dois dire, cependant, que j'ai d'abord été quelque peu découragée, mais mon découragement n'a pas été de longue durée. J'ai employé la remède dans des circonstances fort désavantageuses, car j'avais à m'occuper du ménage et n'avais pas d'aides. Forcée de travailler beaucoup plus que je ne l'aurais dû, j'ai énormément souffert, j'ai souvent été jusqu'à me demander l'ordre du chaos, mais une fois décidée à vous consulter, je suis revenue au remède et, après en avoir pris moins d'une bouteille, je me suis sentie tellement mieux, que j'ai cessé d'en prendre. Les symptômes dont je vous ai parlé sont disparu. Mes souffrances ont été presque intolérables, et ce qui les rendait encore plus vives, c'est l'idée qu'aucun des médicaments ordinaires ne pouvait me soulager. Je n'éprouve plus de ces douleurs névralgiques accablantes; elles semblent avoir disparu comme par magie. Je n'ai plus de faiblesses ni d'évanouissements et peux monter les escaliers avec facilité, comparativement du moins. Je vous aurais fait part, plus tôt, de cette amélioration, mais je craignais qu'elle ne fût passagère; je crois maintenant qu'elle est parfaitement. Veuillez agréer mes bons souhaits et mes remerciements les plus sincères.

Mme M. NATTIE SNYDER.

17fév—6t—v4c.

Décédé, hier matin, à 10 heures, à l'âge de trente ans, LOUIS FRÉDÉRIQUE BERCEGEAY, natif de la paroisse Ascension, Louisiane. Les restes devront être inhumés dans cette dernière localité, et seront transportés par le train du chemin de fer de Mobile et du Texas, qui part ce matin à 8 heures.

Décédé, à San Francisco (Californie), le 16 février 1874, LOUIS ALONZO RIEUX, chancelier honoraire du consulat général de France à San Francisco, né à la Nlle-Orléans, habitant la Californie depuis 20 années, et frère de Mme J. C. Favrot, de cette ville.

SALLE DU CLUB PICKWICK.

Attendu que le Club Pickwick ayant été informé du la mort d'un de ses membres, A. WALTER MERRIAM, désire exprimer pour lui sa haute estime et sa grande affection. Pendant nombre d'années il a entretenu des relations intimes et sociales, il a toujours été un des principaux membres du club, et a pu ainsi apprécier les éléments les plus raffinés du gentleman. Dans son dévouement au devoir, au pays et à l'amitié, sa conduite a été la plus digne et la plus honnête, ainsi par ses manières et son caractère, il répandait autour de lui les plus brillantes impressions du caractère vertueux et digne.

Elevé dans ce monde, presqu'au moment où nous disons adieu, pris dans l'armée de la vie que le sourire du bonheur est cessé d'animer sa traitresse que la chaude étreinte de l'amitié se refroidit dans ses mains, il nous laisse l'héritage de son exemple et de sa bonté.